

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

29/10/2019

N° E19000182 /64

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE : 1

Vu enregistrée le 24/10/2019, la lettre par laquelle le Préfet des Hautes-Pyrénées demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

La construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Bours ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Mme Florence HAYE est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Préfet des Hautes-Pyrénées, à la société URBA 232 et à Mme Florence HAYE.

Fait à Pau, le 29/10/2019

La Présidente,


Valérie QUEMENER



PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Service de la Coordination des Politiques
Publiques et de l'Appui Territorial
Pôle Environnement et Procédures Publiques

ARRÊTÉ n° : 65-2019-10-30-001-PEPP
prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable
à la délivrance d'un permis de construire pour la création
d'une centrale photovoltaïque au sol et de ses annexes
sur la commune de Bours

Le Préfet des Hautes-Pyrénées,

VU le code de l'urbanisme, et notamment ses articles R 421-1, R 422-2, R 423-20, R 423-32 et R 423-57 sur la procédure de permis de construire faisant l'objet d'une enquête publique ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 122-1 et suivants et R 122-1 et suivants relatifs aux projets soumis à l'évaluation environnementale, ainsi que ses articles 123-1 et suivants et R.123-1 et suivants portant sur le champ d'application, la procédure et le déroulement de l'enquête publique ;

VU le décret n° 2009-1414 du 19 novembre 2009 relatif aux procédures administratives applicables aux projets de centrales solaires au sol ;

VU l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes ;

VU l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et les dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement ;

Considérant la demande de permis de construire n° PC 065.108.19.00002 déposée le 17 juillet 2019 à la mairie de Bours et relative à la construction d'une centrale photovoltaïque au sol et de ses annexes sur le territoire de la commune de Bours, au lieu-dit « Les Gravettes » ;

Considérant les pièces du dossier présentées à l'appui dudit projet et notamment l'étude d'impact, conformément aux dispositions des articles R 122-1 à R 122-16 du code de l'environnement ;

Considérant l'ensemble des avis obligatoires recueillis et joints au dossier d'enquête publique, notamment l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse à cet avis ;

Considérant la décision n° E19000182/64 de Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Pau du 29 octobre 2019 désignant Mme Florence HAYE en qualité de commissaire enquêteur,

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture des Hautes-Pyrénées,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Objet et durée de l'enquête

Durant 33 jours consécutifs, du lundi 25 novembre 2019, 9h00, au vendredi 27 décembre 2019, 17 h 00, inclus, il sera procédé à une enquête publique relative à la demande de permis de construire n° PC 065.258.18.00008 déposée par la SASU URBA 232 en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol et de ses annexes sur la commune de Bours, au lieu-dit « Les Gravettes ».

Article 2 : Information sur le dossier

Toute information sur ce projet pourra être sollicitée auprès de M. Julien PICART, responsable développement centrales au sol pour la société URBA SOLAR- Tél. :06.88.99.18.31 - picart.julien@urbasolar.com

Article 3 : Siège de l'enquête

La mairie de Bours est désignée comme siège de l'enquête publique.

Article 4 : Désignation du commissaire enquêteur

Mme Florence HAYE, retraitée de la fonction publique d'Etat, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Article 5 : Publicité de l'enquête

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, un avis d'ouverture d'enquête sera affiché à la mairie de Bours, sur les panneaux habituels destinés à l'information du public et porté à sa connaissance par tous autres procédés en usage dans la commune (site internet, bulletin municipal...)

En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée, la SASU URBA 232 procédera à l'affichage du même avis sur les sites prévus pour la réalisation des travaux et des ouvrages, de façon à ce qu'il soit visible des voies publiques. Les affiches présentes sur les lieux devront être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 susvisé.

Les formalités d'affichage, qui devront être effectuées **avant le 10 novembre 2019**, seront certifiées par le maire de Bours et le demandeur, dès la fin de l'enquête.

Cet avis sera par ailleurs publié en caractères apparents par les soins du Préfet des Hautes-Pyrénées, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département des Hautes-Pyrénées.

Cet avis d'enquête sera également publié sur le site internet des services de l'Etat dans les Hautes-Pyrénées à l'adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmees-ou-en-cours-r1337.html>.

Article 6 : Dossier d'enquête

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête, comprenant notamment la demande de permis de construire, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse à cet avis, sera mis, gratuitement, à la disposition du public :

- **en version papier**, à la mairie de Bours, aux jours et heures d'ouverture des bureaux (1 rue de la République - 65460 BOURS, , lundi, jeudi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, mardi de 8h00 à 12h00 et de 16h00 à 19h00, mercredi de 10h00 à 12h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17 h00) ;

- **en version dématérialisée** :

* sur un poste informatique à la Préfecture des Hautes-Pyrénées, Pôle Environnement, place Charles de Gaulle 65000 TARBES, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h, et de 14 h à 16 h 30. ;

* sur le site internet des services de l'État à l'adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmees-ou-en-cours-r1337.html>.)

Article 7 : Observations du public

Les observations et propositions relatives au projet pourront, durant la durée de l'enquête précisée à l'article 1, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêteur et ouvert à cet effet, à la mairie de Bours;

- envoyées par courrier à l'attention de Mme Florence HAYE, commissaire enquêteur, à la mairie de Bours (adresse sus-mentionnée) ;

- transmises par courriel à l'adresse : pref-photovoltaique-bours@hautes-pyrenees.gouv.fr. Les pièces éventuellement jointes aux messages ne pourront pas excéder 5 Mo..

Les courriers et documents déposés en mairie seront annexés au registre d'enquête dès réception. Les observations émises par courriel seront annexées au registre d'enquête de la mairie siège de l'enquête et consultables sur le site internet des services de l'État à l'adresse précitée.

Toutes observations, tous courriers ou courriels réceptionnés après la clôture de l'enquête, soit 17h00 le vendredi 27 décembre 2019, ne pourront pas être pris en considération par la commissaire enquêteur.

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales lors des permanences tenues en mairie de Bours:

- le lundi 25 novembre 2019 de 9 à 12 heures,

- le mardi 10 décembre 2019 de 16 à 19 heures,

- le vendredi 27 décembre 2019 de 14 à 17 heures.

Article 8 : Clôture de l'enquête - Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

A l'expiration du délai d'enquête, soit le 27 décembre 2019, les registre et documents annexés ainsi que le dossier d'enquête seront remis sans délai, par le Maire de Bours au commissaire enquêteur qui procédera à la clôture du registre.

Dès réception du registre et des documents annexés, la commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le demandeur et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse en l'invitant à produire un mémoire en réponse, dans un délai de quinze jours.

Le commissaire enquêteur transmettra à la préfecture des Hautes-Pyrénées l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées, avec 4 exemplaires papier de son rapport et de ses conclusions motivées en précisant

si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet, ceci dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Une version dématérialisée du rapport et des conclusions sera également remise en préfecture.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête publique, à la Préfecture des Hautes-Pyrénées ainsi qu'à la mairie de Bours et consultable sur le site internet des services de l'Etat (<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/historique-des-enquetes-cloturees-r126.html>).

Article 9 : Communication des pièces du dossier

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication auprès de la préfecture (Pôle Environnement et Procédures Publiques - Place Charles de Gaulle – CS 61350 - 65013 Tarbes cedex 9) :

- du dossier dès la publication de l'avis d'enquête et pendant toute la durée de celle-ci,
- des observations émises durant la consultation,
- du rapport et des conclusions rendus par le commissaire enquêteur, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 10 : Décision susceptible d'être adoptée à l'issue de l'enquête

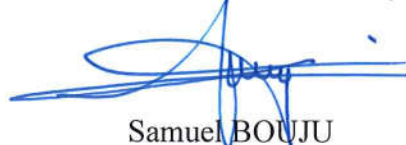
M. le Préfet des Hautes Pyrénées coordonne l'organisation de l'enquête et en centralise les résultats. Il est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire, assorti ou non de prescriptions, ou une décision de refus motivée.

Article 11 :

- M. le Secrétaire Général de la préfecture des Hautes-Pyrénées,
 - M le Maire de Bours ;
 - Mme. la Commissaire enquêteur,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée pour information à :
- M. le Directeur Départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées,

Tarbes, le 30 octobre 2019

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Samuel BOUJU

appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/10/2025. Aux termes d'une décision en date du 10/10/2019, l'associée unique a nommé en qualité d'administrateur Mme Martine BARBERA demeurant 1, Chemin des Cimes 64230 SAUVAGNON pour une durée de 6 ans prenant fin à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/10/2025. Le Conseil d'Administration du 14/10/2019 a pris acte de la démission de M. Stéphane SERANO de ses fonctions d'administrateur et de Directeur Général Délégué à effet du 7/10/2019, de la démission de M. Eric BAILLE de ses fonctions d'administrateur à effet du 11/10/2019 et a nommé Mme Martine BARBERA et M. Bruno LALOYE sus mentionnés aux fonctions de Directeur Général Délégué pour une durée illimitée. POUR AVIS



Sylvain HUSTAIX

3 rue Thomas Edison - 64000 PAU
Tél : 09 72 30 20 40

EIRL DOBIGNARD NICOLAS

Siège social : 1B rue Gaston Manent
65000 TARBES
Siren 808 309 082

DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

Par Ordonnance de Monsieur le Président du tribunal de commerce de TARBES en date du 16/09/2019, la SELARL FHB, prise en la personne de Maître Sylvain HUSTAIX, 3 rue Thomas Edison, 64000 Pau, a été désignée en qualité d'administrateur provisoire de l'EIRL DOBIGNARD NICOLAS, suite au décès de Monsieur DOBIGNARD Nicolas, en date du 06/07/2019.

Toute correspondance et tous actes et documents concernant la société doivent être adressés et notifiés à la SELARL FHB, 3 rue Thomas Edison 64000 PAU. Pour avis.

SIÈGE

SARL BELLAN ET FILS

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : Centre commercial
Le Méridien 65420 IBOS
509 146 049 RCS TARBES

Aux termes d'une délibération en date du 6 août 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SARL BELLAN ET FILS a décidé de transférer le siège social du Centre commercial Le Méridien 65420 IBOS au 670 route d'Oroix, chemin Marcotte Capbat, 64530 GER à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis

NAMO CONCEPTION

SASU au capital de 1000,00 Euros
Quartier Barry,
65150 BIZOUS
833102841 R.C.S. Tarbes

Par décision de L'Associé Unique en date du 30/10/2019 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 18 Route des Nestes, 65410 SARRANCOLIN à compter du 30/10/2019. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Tarbes

DISSOLUTION LIQUIDATION

COOPERATIVE DE L'OIGNON DOUX DE TREBONS

SCA en liquidation
Au capital de 5 470 euros
Siège social : Mairie de TREBONS
65200 TREBONS
Siège de liquidation :
90 Chemin Vieux d'Ibos 65420 IBOS
Liquidateurs : Marie-Madeleine RANCON
Sébastien GOUT Michel SABATHE
Michel LANNES Jean-Pierre COURTADE
Jean RANCON
438 347 825 RCS TARBES

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20 octobre 2019 a décidé de

de leurs mandats de liquidateur, donné à ces derniers quitus de leurs gestions et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de la dite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de TARBES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis
Les Liquidateurs

LAROUXTISSERIE

SARL Unipersonnelle
Au capital de 1500 Euros
26 place du Marché Brauhauban,
65000 Tarbes
838704476 R.C.S. Tarbes

Par décision de l'Associé unique en date du 30/10/2019 l'associé unique a :
- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,
- donné quitus au Liquidateur, Monsieur OPALINSKI 26 place du Marché Brauhauban, 65000 Tarbes, pour sa gestion et décharge de son mandat, - prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.
Radiation au RCS de Tarbes

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 29/09/2019 il a été mis fin à la location gérance, consentie par acte sous seing privé à SAINT-LARY-SOULAN en date du 05/06/2019, pour une durée de 3 mois renouvelable par tacite reconduction, entre :
la société SAS LA GLISSE, SAS au capital de 1524.49 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 399425644, domiciliée 15 avenue du Général de Gaulle représentée par Vincent GUERIN,
au profit de
Mademoiselle Samantha MAJOUR, 12 rue principale, 65170 SAILHAN portant sur un fonds de commerce de : Restauration/Bar sis et exploité au Route du Pla d'adet Résidence la glisse 39 entrée B, 65170 SAINT-LARY-SOULAN
Pour unique insertion

MANDATAIRE

Jean-Pierre ABBADIE

Mandataire Judiciaire

SAS LGJA

19 place de Verdun
65000 TARBES

Conformément aux dispositions des articles L.625-1 & R.625-3 du Code de Commerce, les salariés sont informés du dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Tarbes de l'ensemble des relevés des créances résultant d'un contrat de travail. Le salarié dont la créance ne figure pas en tout ou partie peut à peine de forclusion saisir le Conseil de Prud'hommes dans un délai de deux mois à compter de la présente parution.

TRIBUNAL

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Par jugement du 10/10/2019 le Tribunal de commerce de Paris a déclaré clôturer pour insuffisance d'actif les opérations de la liquidation judiciaire de : LA SAS CAPTB SERVICES RCS 325.844.603 - Traitement, archivage et dématérialisation de document 10 rue du Colisée 75008 Paris 08
Ets sec : 4 rue de la Petite Vitesse - 65500 Vic-en-Bigorre

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TARBES

Jugement du Tribunal de Grande Instance de TARBES en date du 30 octobre 2019 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de la S.C.I. M THREE, size 108 rue Pasteur 65300 LANNEMEZAN. SIRET : 429 891 575 00012. Activité : location de logements, date de cessation des paiements : 30 octobre 2019, et désignant comme liquidateur judiciaire : Me Jean-Pierre ABBADIE, demeurant 1-3 rue Dembarrière - BP116 - 65001 TARBES. Les déclarations de créances sont à déposer dans

Par décision du TGI de TARBES en date du 27/09/2019 le Directeur départemental des finances publiques de Haute-Garonne, Domaine GPP, Cité Administrative Bât C 31074 Toulouse cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. HAUREIZ Eric décédé le 18/03/2016 à TARBES (65). Réf. 0318049640. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

ADMINISTRATIF

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Procédure d'autorisation en vue de l'exploitation d'une activité de peinture et de la modification des activités ICPE existantes
de la SAS « TARMAC AEROSAVE »
- communes d'Azerex et d'Ossun -

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, il sera procédé à une enquête publique durant 33 jours consécutifs, du lundi 4 novembre 2019 à partir de 9 heures au vendredi 6 décembre 2019 jusqu'à 12 heures inclus sur la demande d'autorisation, au titre des ICPE, déposée par la SAS «TARMAC AEROSAVE» en vue de l'exploitation d'une activité de peinture et de la modification de ses activités ICPE existantes, sur son site implanté sur les communes d'Azerex et d'Ossun. À l'issue de cette enquête publique, le Préfet prendra un arrêté d'autorisation complémentaire assorti de prescriptions ou une décision de refus motivée. Toute information sur ce projet pourra être demandée auprès de la personne responsable du projet : M. Sébastien MEDAN, Directeur Infrastructures- HSE - Tél. : 05.62.42.89.90 - sebastien.medan@tarmacerosave.aero - SAS TARMAC AEROSAVE - L'aérodrome - 65380 AZEREIX. M. Robert MONIER, cadre retraité de la Poste, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Les communes concernées par cette enquête sont Azerex (siège de l'enquête), Ossun, Juillan, Lanne, Adé et Louey. Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête, comprenant notamment le dossier de demande d'autorisation, l'étude d'impact, l'avis de l'AE et le mémoire en réponse à cet avis, sera mis gratuitement à la disposition du public :

- en version papier, en mairies d'Azerex, siège de l'enquête, et d'Ossun, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (Azerex) : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 - Ossun : lundi-mardi-jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 - mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 00) ;
- en version dématérialisée :

* sur un poste informatique en libre accès à la mairie d'Ossun, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux mentionnés ci-dessus ;
* sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-r124.html> - rubrique « enquêtes publiques programmées ou en cours ».

Les observations et propositions relatives au projet pourront, durant la durée susmentionnée de l'enquête, être :
- consignées par écrit sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies d'Azerex et d'Ossun ;

- envoyées par courrier à l'attention de « M. Robert MONIER » commissaire enquêteur », à la mairie d'Azerex, siège de l'enquête (Mairie Place de la Mairie - 65380 AZEREIX) ;

- transmises par courriel à pref-dae-tarmac@hautes-pyrenees.gouv.fr en inscrivant en objet du courriel « observations enquête DDAE TARMAC ». Les pièces éventuellement jointes aux messages ne pourront excéder 5 Mo.

Les courriers et documents déposés en mairie seront annexés au registre d'enquête de la mairie correspondante dès réception. Les observations émises par courriel seront annexées au registre de la mairie siège d'enquête et consultables sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse précitée. Toutes observations, tous courriers ou courriels réceptionnés après la clôture

du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture des Hautes-Pyrénées (Pôle Environnement) ainsi qu'en mairies d'Azerex et d'Ossun, et consultable sur le site internet des services de l'Etat (adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-r124.html> - rubrique « historiques des enquêtes clôturées » - sous rubrique « ICPE »).
Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier, dès la publication de l'avis d'enquête et pendant toute la durée de celle-ci ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, auprès de la Préfecture des Hautes-Pyrénées (Pôle Environnement - Place Charles de Gaulle - CS 61350 - 65013 Tarbes cedex 9).
Tarbes, le 11 octobre 2019
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général
Samuel BOUJU

PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit "les Gravettes", sur la commune de Bours
Demandeur : SASU URBA 232
75 Allée Wilhelm Roentgen- CS 40935 - 34961 MONTPELLIER Cedex 2
représentée par
Mme Stéphanie ANDRIEU

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné est ouverte en mairie de BOURS, durant 33 jours consécutifs, du lundi 25 novembre 2019 à 9 h 00 au vendredi 27 décembre 2019 à 17 h 00 inclus. Le Préfet des Hautes-Pyrénées est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire n° PC 065.108.19.002 déposé pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol et de ses annexes au lieu-dit « Les Gravettes » sur le territoire de la commune de Bours.

Toute information sur ce projet pourra être sollicitée auprès de M. Julien PICART, responsable développement centrales au sol pour la société URBA SOLAR - Tél. : 06.88.99.18.31 - picart.julien@urbasolar.com. Mme Florence HAYE, traitée de la fonction publique d'Etat, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête, comprenant notamment la demande de permis de construire, l'étude d'impact, l'avis de la MRAE et le mémoire en réponse, sera mis, gratuitement, à la disposition du public :

- en version papier, à la mairie de Bours (siège de l'enquête), aux jours et heures d'ouverture des bureaux (1 rue de la République - 65460 BOURS, , lundi, jeudi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, mardi de 8h00 à 12h00 et de 16h00 à 19h00, mercredi de 10h00 à 12h00 et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17 h00) ;
- en version dématérialisée :

* sur un poste informatique à la Préfecture des Hautes-Pyrénées, Pôle Environnement, place Charles de Gaulle 65000 TARBES, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h, et de 14 h à 16 h 30. ;

* sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmees-ou-en-cours-r1337.html>.)
Les observations et propositions relatives au projet pourront, durant la durée de l'enquête ci-dessus indiquée, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Bours ;

- envoyées par courrier à l'attention de Mme Florence HAYE, commissaire enquêteur, à la mairie de Bours (adresse susmentionnée) ;

- transmises par courriel à l'adresse : pref-photovoltaique-bours@hautes-pyrenees.gouv.fr. Les pièces éventuellement jointes aux messages ne pourront pas excéder 5 Mo.

le mardi 10 décembre 2019 à 19 heures,
- le vendredi 27 décembre 2019 à 17 heures.
Une copie du rapport de la commission de suivi de la disposition de l'enquête, à la Préfecture des Hautes-Pyrénées (cf adresse qu'à la mairie de Bours sur le site internet (<http://www.pyrenees.gouv.fr/enquetes-cloturees-r1337.html>)). Les personnes intéressées, à leurs frais, dossier, du rapport de la commission de suivi de la Préfecture des Hautes-Pyrénées - P. de l'Environnement - Place Charles de Gaulle - CS 61350 - 65013 Tarbes, le 30 octobre 2019. Pour le Préfet et par délégation, Le Secrétaire Général Samuel BOUJU

PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Dérivation des eaux de la source de l'installation et des services Communes

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, il sera procédé à une enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire n° PC 065.108.19.002 déposé pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol et de ses annexes au lieu-dit « Les Gravettes » sur le territoire de la commune de Bours.

Toute information sur ce projet pourra être sollicitée auprès de M. Julien PICART, responsable développement centrales au sol pour la société URBA SOLAR - Tél. : 06.88.99.18.31 - picart.julien@urbasolar.com. Mme Florence HAYE, traitée de la fonction publique d'Etat, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête, comprenant notamment la demande de permis de construire, l'étude d'impact, l'avis de la MRAE et le mémoire en réponse, sera mis, gratuitement, à la disposition du public :

- en version papier, à la mairie de Bours (siège de l'enquête), aux jours et heures d'ouverture des bureaux (1 rue de la République - 65460 BOURS, , lundi, jeudi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, mardi de 8h00 à 12h00 et de 16h00 à 19h00, mercredi de 10h00 à 12h00 et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17 h00) ;
- en version dématérialisée :

* sur un poste informatique à la Préfecture des Hautes-Pyrénées, Pôle Environnement, place Charles de Gaulle 65000 TARBES, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h, et de 14 h à 16 h 30. ;

* sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmees-ou-en-cours-r1337.html>.)
Les observations et propositions relatives au projet pourront, durant la durée de l'enquête ci-dessus indiquée, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Bours ;

- envoyées par courrier à l'attention de Mme Florence HAYE, commissaire enquêteur, à la mairie de Bours (adresse susmentionnée) ;

- transmises par courriel à l'adresse : pref-photovoltaique-bours@hautes-pyrenees.gouv.fr. Les pièces éventuellement jointes aux messages ne pourront pas excéder 5 Mo.

biens pour vente en VIAGER LIBRE ou OCCUPE VENTES à TERMES

www.3gimmobilier.com/dulac
06.09.96.33.53

Immobilier
achat

TERRAINS

ACHÈTE forêts, domaines de chasse, étangs
foret-investissement.com

07 70 59 08 78
09 54 11 01 98 (HB)

particulier.
site annonce

Le Petit Bleu

MIDIOLYMPIQUE

laGazette

0.7000

d'un appel local)

12h et de 14h à 17h30

Rencontres

Mr KARAN SALL VOYANT MEDIUM

vous aide à résoudre vos problèmes conjugaux, de chance, tous les problèmes qui envahissent votre vie familiale.

Retour de l'amour au foyer et de l'être aimé.

Protection contre le mauvais sort.

RÉSULTAT GARANTI 100%.

Déplacement possible.

06 72 48 79 20

Mr GASSAMA

Voyant MEDIUM guérisseur

Résout tous vos problèmes - Amour

Mauvais sort - Impuissance sexuelle etc.

Résultats rapides - Reçoit sur RDV

07 83 28 59 96

Siret 838 215 036 00016

Union Rencontres

FEMMES

05 61 07 69 69
TELEPHONE ROSE

Dialogue coquin

CB-Mt-Ck (ech)

Alice divorcée libertine cin-

quantaine assumée ch H/HJ pr

rdv coquin.

Appel discret au

09 78 06 43 83 (Appel gratuit)

Ana, experte du plaisir, te fait

L'AMOUR O TEL EN DIRECT

sans RDV au

05.67.923.923 (CB sécurisée)

Des femmes te font l'amour

EN DIRECT

09 500 500 500

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

Enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit "les Gravettes", sur la commune de Bours

Demandeur : SASU URBA 232
75 Allée Wilhelm Roentgen- CS 40935 - 34961 MONTPELLIER Cedex 2
représentée par Mme Stéphanie ANDRIEU

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné est ouverte en mairie de BOURS, durant **33 jours consécutifs, du lundi 25 novembre 2019 à 9 h 00 au vendredi 27 décembre 2019 à 17 h 00 inclus.**

Le Préfet des Hautes-Pyrénées est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire n° PC 065.108.19.002 déposé pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol et de ses annexes au lieu-dit « Les Gravettes » sur le territoire de la commune de Bours.

Toute information sur ce projet pourra être sollicitée auprès de M. Julien PICART, responsable développement centrales au sol pour la société URBA SOLAR- Tél. :06.88.99.18.31 - picart.julien@urbasolar.com

Mme Florence HAYE, retraitée de la fonction publique d'Etat, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête, comprenant notamment la demande de permis de construire, l'étude d'impact, l'avis de la MRAE et le mémoire en réponse, sera mis, gratuitement, à la disposition du public :

- en version papier, à la mairie de Bours (siège de l'enquête), aux jours et heures d'ouverture des bureaux (1 rue de la République - 65460 BOURS., lundi, jeudi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, mardi de 8h00 à 12h00 et de 16h00 à 19h00, mercredi de 10h00 à 12h00 et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17 h00) ;

- en version dématérialisée :

* sur un poste informatique à la Préfecture des Hautes-Pyrénées, Pôle Environnement, place Charles de Gaulle 65000 TARBES, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h, et de 14 h à 16 h 30. ;

* sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse :

<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmees-ou-en-cours-r1337.html>).

Les observations et propositions relatives au projet pourront, durant la durée de l'enquête ci-dessus indiquée, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Bours;

- envoyées par courrier à l'attention de Mme Florence HAYE, commissaire enquêteur, à la mairie de Bours (adresse susmentionnée) ;

- transmises par courriel à l'adresse :pref-photovoltaique-bours@hautes-pyrenees.gouv.fr. Les pièces éventuellement jointes aux messages ne pourront pas excéder 5 Mo.

Les courriers et documents déposés à la mairie de Bours seront annexés au registre d'enquête dès réception. Les observations émises par courriel seront également annexées au registre d'enquête et consultables sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse précitée.

Toutes observations, tous courriers ou courriels réceptionnés après la clôture de l'enquête, soit 17 h 00 le vendredi 27 décembre 2019, ne seront pas pris en considération par la commissaire enquêteur.

La commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences organisées en mairie de Bours :

- le lundi 25 novembre 2019 de 9 à 12 heures,

- le mardi 10 décembre 2019 de 16 à 19 heures,

- le vendredi 27 décembre 2019 de 14 h à 17 heures.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture des Hautes-Pyrénées (cf adresse pré-citée) ainsi qu'à la mairie de Bours et consultable sur le site internet des services de l'Etat (<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/historique-des-enquetes-cloturees-r126.html>).

Les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, communication du dossier, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, auprès de la Préfecture des Hautes-Pyrénées (Pôle Environnement - Place Charles de Gaulle - CS 61350 - 65013 Tarbes cedex 9).

Tarbes, le 30 octobre 2019
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,
Samuel BOUJU

ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE BARTRES

Avis de mise à enquête publique du zonage d'assainissement

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire de BARTRES du 29/10/2019 portant le N°13, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant 30 jours du **25/11/2019 au 24/12/2019 inclus.**

M LAFFARGUE, ingénieur retraité, assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

Un dossier sera déposé à la Mairie de Bartres aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur - Mairie de BARTRES 65 100 - le quel les annexera au registre soit par adresse électronique créée et hébergée par la mairie :enqueteassainissement@wanadoo.fr

Le dossier du projet de zonage est hébergé sur le site de la Préfecture <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmees-ou-en-cours-r1337.html> pour être consultable par le public ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur hébergé sur le site de la Préfecture <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/historique-des-enquetes-cloturees-r126.html>

Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie de BARTRES les lundi 25 novembre 2019 de 14h00 à 17h00, mardi 10 décembre 2019 de 14h00 à 17h00, mardi 24 décembre 2019 de 14h00 à 17h00 afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

Dérivation des eaux et protection de la source de Pidères au profit de la commune de Sers
Installation des périmètres de protection et des servitudes réglementaires
Commune de Sers

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, une enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique portant sur la dérivation des eaux de la source de Pidères et l'instauration des périmètres de protection et des servitudes réglementaires du captage au profit de la commune de Sers, est ouverte **du lundi 25 novembre au jeudi 12 décembre 2019 inclus**, sur le territoire de la commune de Sers. Toute information peut être demandée à la délégation départementale des Hautes-Pyrénées de l'Agence Régionale de Santé Occitanie - Cité Reffye - 10 rue Amiral Courbet - CS 11336 - 65013 Tarbes 9 (ars-oc-dd65-pgas@ars.sante.fr). Le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations sur le registres ouvert à cet effet, en mairie de Sers, aux jours et heures d'ouverture des bureaux. Toute correspondance sera adressée à M. Alain TASTET, commissaire enquêteur, à la mairie de Sers, siège de l'enquête.

MARCHÉS PUBLICS



Collectivités
vous dématérialisez vos procédures de commande et vos échanges administratifs et réglementaires

Entreprises
vous répondez de manière transparente

COMMANDEZ VOTRE DE SIGNATURE ELECTRONIQUE

- Vos bénéfices**
- Signature électronique RGS** - Accord de confiance
 - Utilisation simple et facile avec un ordinateur
 - Livraison rapide sur votre site
 - Service clés en main à partir de 33€

En partenariat avec **certeurope**
UN SERVICE DU GROUPE LA DÉPÊCHE | La dépêche du Midi, Midi Libre, L'Indépendant, Centre Presse de l'Aveyron, La Nouvelle République des Pyrénées

Directement en ligne
<https://portail-pki.certeurope.fr/>
Renseignement au 0 800 00 00 00

LA NOUVELLE **RÉPUBLIQUE** des Pyrénées

Président Directeur Général, Directeur de la presse
Jean-Michel BAYLET

Directeur Général Délégué : Jean-Nicolas BAYLE

Rédacteur en chef : Jean-Louis TOULOUZE

Principal associé : Groupe La Dépêche du Midi.

Diffusion moyenne 2016 : 10241 exemplaires - N° CPPAP : 0420 C 88

Impression : Groupe La Dépêche du Midi - Avenue Jean-Baylet - 31000

Origine géographique du papier : Espagne, composé à 100% de fibres

certifié PEFC, Eutrophisation : P=0,77mg par exemplaire.

DIRECTION ADMINISTRATION, REDACTION : 54, av. Bertrand-Barère,

65007 TARBES Cedex. Tél. 05.62.44.05.05

PUBLICITÉ : Groupe Dépêche, 1 place de Verdun, 65000 Tarbes. Tél.

ABONNEMENTS : 09.77.40.65.65 - abonnements@nrpyrenees.com

Son rap...
disposit...
et à la P...
Politiqu...
Environ...
Ch. de G...
sur le...
l'adres...
pyrene...
program...
En appl...
l'exprop...
est pré...
autres...
miers, l...
d'emph...
qui peu...
de se f...
délai d...
en vert...
déchues

Tarbes,

Pour le

Le Secr...
Samuel

DUO TENDRESSE des milliers d'adhérents ont fait confiance à votre Agence Matrim



• **ACTUELLE**, à la fois réservée, ordonnée, préventive, elle recherche une relation qui soit la plus sérieuse des histoires amoureuses. Sportive, elle aime la randonnée, les balades à la campagne, en ville. Divorcée, sans enfants, 46 ans, elle recherche un homme de référence plus âgé, sérieux, sobre, courtois. En

solitude en faisant de belles rencontres. Mais il en suffira d'une pour la combler de bonheur. A 72 ans, elle souhaite continuer de randonner, mais à deux ; c'est mieux. Venez à sa rencontre. D 1367 - Tél : 05 61 23 80 66

• **SURPRENANTE**, cette femme est incroyablement par sa dynamique et son expérience de vie. A 77 ans, elle est riche d'un beau vécu dont une partie à l'étranger. Si elle aime la campagne, elle apprécie les escapades et souhaiterait un monsieur qui lui tierra la main et lui donne cette affection qui lui manque tant. Viveur. Militaire

• **REJOINDRE SES CHEVAUX** à la campagne sur un coup de tête en bord de mer... vous souhaitez comme lui, emplit d'énergie excellents moments de la vie à deux. Divorcé, 46 ans, il recherche une femme qui aime les chevaux et la nature.

• **TEL TEDDY BEAR**, vous aimez les chiens. Voilà ! Ce retraité de 68 ans, au large so

Annonces légales

CONSTITUTION

SOCIÉTÉ D'AVOCATS

27 Cours Evrard de Fayolle
33000 BORDEAUX
Tél. 05.56.01.99.77

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17.11.2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI ZANDONHA
Forme sociale : Société Civile
Siège social : 8 rue Paul Mathou, 65200 BAGNERES DE BIGORRE
Objet social : l'acquisition d'un immeuble sis 20 avenue du régime de Bigorre, 65090 TARBES, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : M. Christophe ZANDONHA et Madame Olivia ZANDONHA, nées REBES, demeurant ensemble 8 rue Paul Mathou, 65200 BAGNERES DE BIGORRE. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés à la majorité des deux tiers.
Immatriculation de la Société au RCS de TARBES.
La Gérance

Avis est donné de la constitution en date du 21 novembre 2019 d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme juridique : société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI BBL
Siège social : 42, route du Lac 65710 CAMPEN
Objet : la propriété, l'administration, la gestion, la mise en location de tous immeubles ou droits immobiliers bâtis ou non bâtis et le développement de tous patrimoines immobiliers
Capital social : 1000 euros (apports en numéraire)
Durée : 99 ans
Gérance : Madame Betty LEBRUN demeurant 733 avenue du Biron 40460 SANGUINET
Monsieur Benoit LEBRUN demeurant 733 avenue du Biron 40460 SANGUINET
Immatriculation : RCS de TARBES
Pour avis, les cofondés.

Création de la SCI DU TANTURAS, 16 rue du Tambas 65400 AYZAC-OST. Cap. 100€ Obj. Immobilier G&G Guillaume SARROCA et Corinne VERGARA, té rue du Tambas 65400 AYZAC-OST. 99 ans au RCS de TARBES.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23/10/2019, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS
Dénomination : PEYRESOURDE DU LOURON
Siège : Résidence Peyresourde, Carnon Village, 65240 CAZAUX-FRECHET-ANERAN-CAMORS
Durée : 99 ans
Capital : 1.500 euros
Objet : La location meublée de tourisme, la location immobilière meublée, l'achat, la prise à bail et la location de tous immeubles bâtis ou non bâtis, et leur administration et exploitation. L'acquisition de tout ou partie des immeubles sociaux par voie de vente, d'échange, ou d'apport en société.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Madame Aurélie CIGRAND, demeurant Résidence de Carnon, Carnon Village, 65240 CAZAUX-FRECHET-ANERAN-CAMORS
La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TARBES.
POUR AVIS Le Président

CAPITAL

VALAURIM

Société civile immobilière
Capital 71 000 €
Siège 65240 ABBAYE
Chemin de Barrancouze
SIREN 450 870 076

Avis d'augmentation de capital social

Suivant acte reçu par Maître Roland BEGOLLE, Notaire, notarié à COUMES BARCISSE (65370), le 05.10.2019, en vertu de la loi du 18 Septembre 2019, concernant la société VALAURIM, société civile immobilière dont le siège social est à ABBAYE, immatriculée au RCS de TARBES sous le n° 450 870 076.
Les modifications statutaires suivantes ont été effectuées à compter du 16/09/2019 :

Augmentation de capital social par apport en nature par Monsieur Jean Pierre Bernard MOURIQU, médecin, demeurant à SAINT-LARY-SOULAN (65170) 6 rue du Corps Franc Pommes, d'un montant immobilier à ABBAYE, avec création de 3.500 parts nouvelles émises avec prime d'émission de 40 € par part créée.
Le capital social de la société se trouve porté de 36 600 € à 71 600 € et divisé en 7 160 parts.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Ancienne mention
Capital social : 36 600,00 EUR
Nouvelle mention
Capital social : 71 600,00 EUR
Ses modifications statutaires seront publiées au registre du Commerce et des Sociétés de TARBES.
Pour avis
Le Gérant

NEXT AERO CONCEPT

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros
partis à 100,00 euros
Siège social : 2 Impasse de la Cartholache
40900 TARBES
859 765 298 RCS TARBES

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 25/10/2019 et du président du 5/11/2019 et du certificat de dépôt des fonds établi le 5/11/2019 par la banque Société Générale, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 9.000 euros par émission de 900 actions nouvelles de nominalité de 10 euros, et porté de 1.000 euros à 10.000 euros.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à mille (1 000 euros).
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à dix mille euros (10 000 euros).
Pour avis
Le Président

DENOMINATION

FIDAL

SOCIÉTÉ D'AVOCATS
10 Avenue de la Résistance 64000 PAU

MG BAT

Société à responsabilité limitée
A associé unique
Au capital de 30.000 euros
Siège social : 24 Rue Corps Franc
Pommes - 65000 TARBES
822 854 642 R.C.S. TARBES

Il résulte des décisions de l'associé unique du 12 novembre 2019 :

Ancienne mention
Dénomination sociale : MG BAT
Nouvelle mention
Dénomination sociale : MG HOLDING
Mention sera faite au RCS - TARBES.
Pour avis,

TRANSFERT DE SIEGE

Cabinet SUISSA

Avocat
64000 PAU - 05.59.83.88.25
stephane.suissa@wanadoo.fr

SCI BRONITES
Au capital de 10.000 €
24 Boulevard Alsace Lorraine 64000 PAU
RCS PAU N° 840 351 833

Par décision du 15/11/2019, à effet du même jour, le Gérant, Mme BLEU Eurydice demeurant 1 rue de l'Edit de Nantes, 64000 PAU, a décidé de transférer le siège social ZAC des Pyrénées - 6, Rue du Troumouse 65420 ABOIS. L'article 4 des statuts a été modifié, nouvelle immatriculation au RCS de TARBES.
Pour avis

SARL SACHA ET VANY

Au capital de 7 500 €
Ancien siège social :
Place du Frénil 32140 NAUSSAINE
Nouveau siège social :
12, rue de l'Aslarac - 65330 GALAN
Gérant : Monsieur Guy RIVIERE
demeurant à Lague (62360)
Lieu dit « Marie Louise »
RCS AUCH 441 805 280

Sur décision de l'Assemblée Générale du 1er octobre 2019, le siège social a été transféré à compter du même jour de la place du Frénil 32140 Naussaine au 12, rue de l'Aslarac 65330 Galan. L'article 5 des statuts a été mis à jour en conséquence.
La société sera immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de TARBES.

Cabinet SUISSA

Avocat
64000 PAU - 05.59.83.88.25
stephane.suissa@wanadoo.fr

SARL KAIROS MANAGEMENT

Au capital de 800 €
3, Rue Emile Gasté 64000 PAU
RCS PAU N° 057 800 533

Par décision du 15/11/2019, à effet du même jour, le Gérant, Mme BLEU Eurydice demeurant 1 rue de l'Edit de Nantes, 64000 PAU, a décidé de transférer le siège social ZAC des Pyrénées - 6, Rue du Troumouse 65420 ABOIS. L'article 4 des statuts a été modifié, nouvelle immatriculation au RCS de TARBES.
Pour avis

Cabinet SUISSA

Avocat
64000 PAU - 05.59.83.88.25
stephane.suissa@wanadoo.fr

SARL KAIROS

Au capital de 200.000 €
24 Boulevard Alsace Lorraine 64000 PAU
RCS PAU N° 841 446 271

Par décision du 15/11/2019, à effet du même jour, le Gérant, Mme BLEU Eurydice demeurant 1 rue de l'Edit de Nantes, 64000 PAU, a décidé de transférer le siège social ZAC des Pyrénées - 6, Rue du Troumouse 65420 ABOIS. L'article 4 des statuts a été modifié, nouvelle immatriculation au RCS de TARBES.
Pour avis

SCI LUSSA

SCI au capital de 500 Euros
93 bis Chemin des Cozeaux
31 700 CASTELGNEST
RCS TOULOUSE 041 697 121

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 29 octobre 2019, il résulte que le siège social a été transféré du 93 bis chemin des Cozeaux 31 780 CASTELGNEST à 25, Chemin de la Croix de Sauts 65310 ODOO, à compter du même jour. Pour information : l'objet social, acquisition de biens et droits immobiliers, administration, gestion, entretien, réalisation de travaux d'amélioration de ces immeubles ou biens mobiliers. Durée : 99 années jusqu'au 13 août 2117.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au R.C.S. de TOULOUSE sous le numéro 841 697 121, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au R.C.S. de TARBES. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. Pour avis. Le Gérant

PRÉSIDENCE

BEDOU HOTEL CONFORT

SASU au capital de 2000,00 Euros
9 quai Saint-Jean,
65100 LOURDES
648972096 R.C.S. TARBES

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 06/11/2019 il a été pris acte de la nomination de M. Jérôme SIALH RESIDU, demeurant 31, cité 76 logement 31001 BRU EL D'JE, Algérie en qualité de nouveau Président, à compter du 08/11/2019 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur MESSOUAD KEMMOUN, Président démissionnaire.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de TARBES.

OBJET

L'AGE de la société INHOREV (S28 503 490 RCS TARBES) au capital de 2000 € ayant son siège social à TARBES (65) 77, rue François Arago jusqu'au 15-11-2019 a décidé à compter de cette même date d'étendre l'objet social aux activités de marchand de biens et à celles liées à l'acquisition par voie d'apport, d'achat ou autrement, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles ou biens bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Pour avis. Le Président.

TRANSFORMATION

ETS. CIBAT

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : Parc des Pyrénées Lieudit Hérier - rue du Viscou 65420 ABOIS
RCS TARBES 420 448 553

AVIS DE TRANSFORMATION

Par dissolution en date du 12 Novembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de Commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un titre nouveau et a adopté le texte des statuts qui régissent désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social resté fixé à la somme de 8 000 euros.
Admission aux assemblées et Droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.
Monsieur Patrick CIBAT, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sans sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
Président de la Société : Monsieur Patrick CIBAT demeurant 2 Impasse Cayenne 65380 OSSUAT
Pour avis
Le Président

FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13/11/2019 à Toulouse, enregistré à TARBES le 18/11/2019 sous le numéro Dossier 2019 00042263, référence 6504P01 A 01303, la société VAX le MOULIN S.A.S dont le siège social est situé 1 rue Chaussois 31200 TOULOUSE immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 529 893 737, a cédé à la société NMT dont le siège social est fixé à TARBES aux amiables apports - 17 av des thermes - 65170 SAINT-LARY-SOULAN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TARBES sous le numéro SIRET 85392267700019, le fonds de commerce de restauration rapide (Pizzeria) compris, Galfres, Glacier ou Bostons à consumer sur place ou à emporter) exploité à Route d'Auzan - 65170 SAINT-LARY-SOULAN, sous le numéro SIRET 529 893 737 00059, ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, moyennant le prix de 120.000 euros. Le prix de cession a été fixé au 13/11/2019. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au lieu d'exploitation du Fonds (1 Route d'Auzan - 65170 SAINT-LARY-SOULAN), ou désormais à été élu à cet effet.

POURSUITE D'ACTIVITE

SASU LORPELESAN

Route de Pau,
36 du Bâtiment Equilibre du Retail du Méridien 65410 ABOIS
Capital social de 1 000 €
RCS TARBES - 827 955 675

Aux termes d'une décision en date du 25 octobre 2019, l'Assemblée unique, statuant en application de l'article L. 225-240 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y a eu ni dissolution de la Société. C'est le fait au RCS de TARBES.

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI LE MID D'AGLE

Société Civile
Au capital de 1000,00 Euros
26 camil d'un baron naves,
65260 VILLELONGUE
484903778 R.C.S. TARBES

Par décision de l'AGO en date du 21/11/2019 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 21/11/2019, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Frédéric IGARU, 10 camil de campansu, 65260 Villelongue et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur Monsieur Frédéric IGARU. Mention en sera faite au RCS de TARBES

MANDATAIRE

LIQUIDATION JUDICIAIRE

SARL LA ROUBINE
30 place de Verdun
65000 TARBES

A vendre fonds de commerce de bar - discothèque connu sous le nom « LA ROUBINE » sis à TARBES - 30 place de Verdun.
S'adresser à Maître Jean-Pierre ABRADIE, 1 et 3 rue Desbarrière, BP 20116 - 65001 TARBES Cedex.

ADMINISTRATIF

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Dérivation des eaux et protection de la source Ménéjoux au profit de la commune de Labastide Installation des périmètres de protection et des servitudes réglementaires

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique portant sur la détermination des eaux de source Ménéjoux et l'installation des périmètres de protection et des servitudes réglementaires du captage au profit de la commune de Labastide, est ouverte du jeudi 28 novembre au vendredi 13 décembre 2019 inclus, sur le territoire de la commune de Labastide.

Toute information peut être demandée à la délégation départementale des Hautes-Pyrénées de l'Agence Régionale de Santé Occitanie - Cité Ruffin - 30 rue Arnaud Courbaud - CS 11336 - 65013 TARBES 9 (tel: 05-62-65-65-65/paris@ars.fr)

Le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet, en mairie de Labastide, aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Toute correspondance sera adressée à M. Richard DAVEZ, commissaire enquêteur, à la mairie de Labastide, siège de l'enquête.

La commissaire enquêteur rendra ses permanences en mairie de Labastide les vendredis 29 novembre et 13 décembre 2019 de 10h à 12h. Son rapport et ses conclusions seront tenus à disposition du public, pendant un an, à la mairie et à la Préfecture (Service de la Coopération des Préfets Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle Environnement et Procédures Publiques - Place Ch. de Gaulle - 65013 TARBES cedex 9) et publiés sur le site internet des services de l'Etat, à l'adresse suivante : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmes-en-cours-1337.html>.

En application de l'article R. 311-2 du code de l'expérimentation pour cause d'utilité publique, il est précisé que « les personnes intéressées autres que les propriétaires, usagers, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'usage, d'habitation ou de jouissance et ceux qui peuvent émettre des servitudes sont tenus de se faire connaître à l'expérimentant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions de l'article L. 311-3, déchues de tout droit à indemnité ».

Tarbes, le 4 novembre 2019
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,
Samuel BOUQU

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à la détermination d'un permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu dit « Les Gravettes », sur la commune de Bours

Demandeur : SASU URBA 232
75 Allée Wilhelm Reintges - CS 60035 - 34051 MONTPELLIER Cedex 2
représentée par
Mme Stéphanie ANDREU

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné est ouverte en mairie de BOURS, durant 33 jours consécutifs, du lundi 25 novembre 2019 à 9 h 00 au vendredi 27 décembre 2019 à 17 h 00 inclus.

Le Préfet des Hautes-Pyrénées est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire n° PC 045.108.19.002 déposé pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol et de ses annexes au lieu dit « Les Gravettes » sur le territoire de la commune de Bours.

Une information sur ce projet pourra être sollicitée auprès de M. Julien PICART, responsable développement centrales au sol pour la société URBA SOLAR - Tél. : 06.88.99.18.31 - picart.julien@urbasolar.com Mme Florence HAYE, retraitée de la fonction publique, sera mise en présence en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête, comprenant notamment la demande de permis de construire, l'étude d'impact, l'avis de la MIRE et le mémoire en réponse, sera mis gratuitement, à la disposition du public :

- en version papier, à la mairie de Bours (siège de l'enquête), aux jours et heures d'ouverture des bureaux (1 rue de la République - 65460 BOURS, lundi, jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00, mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, mercredi de 10h00 à 12h00 et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00) ;
- en version dématérialisée :

sur un poste informatique à la Préfecture des Hautes-Pyrénées, Pôle Environnement, place Charles de Gaulle 65000 TARBES, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h, et de 14 h à 17 h 30 ;

sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmes-en-cours-1337.html>.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, durant la durée de l'enquête d'étaux indiquée, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Bours ;
- envoyées par courrier à l'attention de Mme Florence HAYE, commissaire enquêteur, à la mairie de Bours (adresse susmentionnée) ;
- transmises par courriel à l'adresse : pref.photovoltaique-bours@hautes-pyrenees.gouv.fr.

Les pièces éventuellement jointes aux messages ne pourront pas excéder 3 Mo. Les courriels et documents déposés à la mairie de Bours seront annexés au dossier d'enquête de réception. Les observations émises par courriel seront également annexées au registre d'enquête et consultables sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse précitée.

Toutes observations, tous courriels ou courriels réceptionnés après la clôture de l'enquête, soit 17 h 00 le vendredi 27 décembre 2019, ne seront pas pris en considération par la commissaire enquêteur.

La commissaire enquêteur rendra le public lors des permanences organisées en mairie de Bours :

- le lundi 25 novembre 2019 de 9 à 12 heures ;
- le mardi 10 décembre 2019 de 16 à 19 heures ;
- le vendredi 27 décembre 2019 de 14h à 17 heures.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture des Hautes-Pyrénées (3 adresse précitée) ainsi qu'à la mairie de Bours et consultable sur le site internet des services de l'Etat (<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmes-en-cours-1337.html>).

Les permanences en mairie de Bours ont lieu le 26 octobre 2019.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,
Samuel BOUQU



Les services de l'État des Hautes-Pyrénées

Permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol à Bours par sté URBA (...)

Article créé le 31/10/2019 Mis à jour le 22/11/2019

Du 25 novembre, 9 heures, au 27 décembre 2019, 17 heures, inclus, une enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol et de ses annexes, au lieu-dit "les Gravettes" à Bours, par la société URBA 232, sera organisée en mairie de BOURS.

Ci-dessous, l'avis d'enquête et l'arrêté prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique (permanences, consultation du dossier, observations, etc.) :

- [avis enquete pcurba 232 bours 30 10 2019](#) (format pdf - 936.5 ko - 31/10/2019)
- [ap signe pc urba 232 bours 30 10 2019](#) (format pdf - 1.1 Mo - 31/10/2019)

Le dossier d'enquête est constitué des pièces suivantes :

- [fiche coordonnees urba 232](#) (format pdf - 144.6 ko - 22/11/2019)

* Dossier PC avec étude d'impact

- [bours dossier dde pc](#) (format pdf - 14.5 Mo - 22/11/2019)
- [cerfa permis bours signe](#) (format pdf - 1.5 Mo - 22/11/2019)
- [bours recepisse depot pc](#) (format pdf - 102.3 ko - 22/11/2019)
- [bours accord commune dde autorisations](#) (format pdf - 318 ko - 22/11/2019)
- [bours accord sogefima dde autorisations](#) (format pdf - 47.7 ko - 22/11/2019)
- [bours etude d impact](#) (format pdf - 11.8 Mo - 22/11/2019)
- [bours rnt partie 1](#) (format pdf - 20.2 Mo - 22/11/2019)
- [bours rnt partie 2](#) (format pdf - 4 Mo - 22/11/2019)

* Avis MRAE et mémoire en réponse

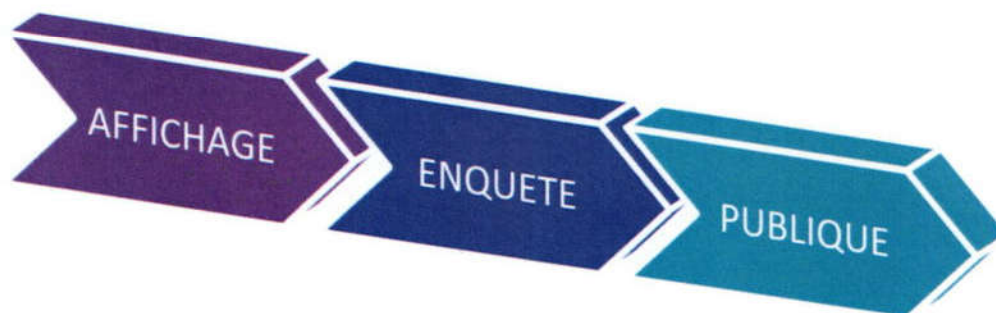
- [2860 bours avis mrae](#) (format pdf - 700.9 ko - 22/11/2019)
- [memoire en reponse a l avis de l ae](#) (format pdf - 2.9 Mo - 22/11/2019)

* Avis services consultés

- [avis ddt biodiv et eau sur cu](#) (format pdf - 55.5 ko - 22/11/2019)
- [avis ddt energie climat sur cu](#) (format pdf - 45.7 ko - 22/11/2019)
- [avis ddt risques sur cu](#) (format pdf - 53.1 ko - 22/11/2019)
- [avis ddt urba paysage sur cu](#) (format pdf - 116.2 ko - 22/11/2019)
- [avis maire de bours](#) (format pdf - 217.2 ko - 22/11/2019)
- [avis rte sur pc 1](#) (format pdf - 601.4 ko - 22/11/2019)
- [avis sdis 65](#) (format pdf - 174.2 ko - 22/11/2019)
- [avis uid dreal 05 11 2019](#) (format pdf - 393.5 ko - 22/11/2019)
- [cu 108 19 00001 signe le 23052019](#) (format pdf - 1.1 Mo - 22/11/2019)

Les observations du public pourront notamment être transmises par courriel à l'adresse suivante : pref-photovoltaïque-bours@hautes-pyrenees.gouv.fr. Les pièces éventuellement jointes au message ne pourront excéder 5 Mo. (cf. l'avis d'enquête concernant l'émission des observations)

SAS GLGC
C.GACHASSIN - C.LAMOLLE - F.GACHASSIN - S.CAPDEVILLE
Huissiers de Justice associés



26 Cours Gambetta - BP 642 - 65000 TARBES

 **Tél : 05.62.44.31.70**

cyrielle.lamolle@glgc-huissiers.fr

 **Fax : 05.62.44.31.79**

www.glgc-huissiers.fr



LE TRENTE DECEMBRE DEUX MILLE DIX-NEUF

A la demande de :

La SAS URBA 232, immatriculée au RCS sous le numéro 840 402 911, dont le siège social est à MONTPELLIER (34961 Cedex 2) 75 allée Wilhelm Roentgen, prise en la personne de son représentant légal en exercice domicilié en cette qualité audit siège,

Me requiert afin :

De constater l'apposition des panneaux d'affichage d'avis d'enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Les Gravettes » sis à Bours (65460)

Déférant à cette réquisition,

J'ai, Cyrielle LAMOLLE, Huissier de Justice associée au sein de la SAS GLGC - C.GACHASSIN C.LAMOLLE F.GACHASSIN S.CAPDEVILLE en résidence à TARBES, 26 Cours Gambetta, soussignée,



Certifie m'être rendue sur les lieux :

- Rue de l'Adour
- Chemin de la Carbonne
- Sur le Caminadour (voie non accessible aux véhicules)

En date des :

- Vendredi huit novembre deux mille dix-neuf - 08.11.2019 -
- Vendredi vingt-deux novembre deux mille dix-neuf - 22.11.2019 -
- Lundi trente décembre deux mille dix-neuf - 30.12.2019 -

Sur chaque site j'ai pu constater que le panneau d'avis d'enquête :

- *Est visible et lisible depuis la voie publique pour les deux premiers sites et est visible et lisible depuis le chemin du caminadour pour le dernier*
- *Respecte les dimensions d'affichage conformément à la réglementation en vigueur à savoir format minimum A2, titre AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE en caractère gras majuscule supérieures à 2cm, texte repris en caractères noirs sur fond jaune,*

Je me suis ensuite transportée à la mairie de Bours. J'ai pu constater sur le panneau d'affichage municipal situé à l'extérieur de la mairie que l'avis d'enquête publique y était accroché.

Rue de l'Adour



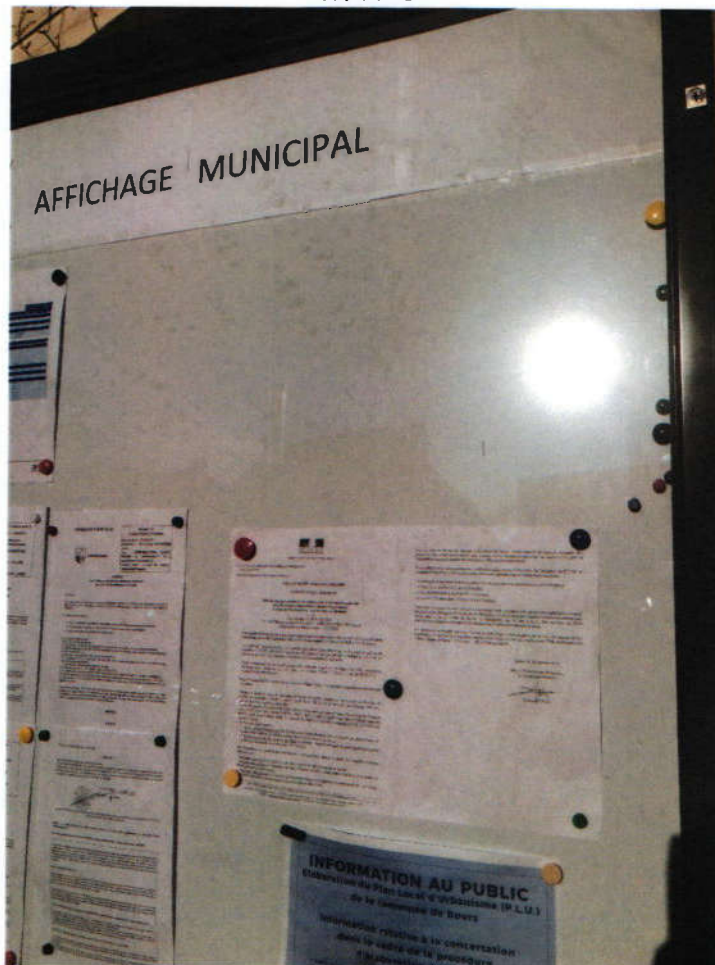
Chemin de la Carbonne



Caminadour

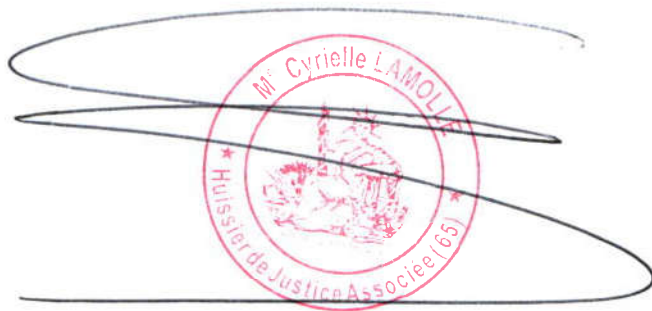


Mairie



De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat
auquel j'ai inséré 4 photographies

Pour servir et valoir ce que de droit





PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Service de la Coordination des Politiques
Publiques et de l'Appui Territorial
Pôle Environnement et Procédures Publiques

ARRÊTÉ n° : 65-2019-10-30-001-PEPP
prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable
à la délivrance d'un permis de construire pour la création
d'une centrale photovoltaïque au sol et de ses annexes
sur la commune de Bours

Le Préfet des Hautes-Pyrénées,

VU le code de l'urbanisme, et notamment ses articles R 421-1, R 422-2, R 423-20, R 423-32 et R 423-57 sur la procédure de permis de construire faisant l'objet d'une enquête publique ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 122-1 et suivants et R 122-1 et suivants relatifs aux projets soumis à l'évaluation environnementale, ainsi que ses articles 123-1 et suivants et R.123-1 et suivants portant sur le champ d'application, la procédure et le déroulement de l'enquête publique ;

VU le décret n° 2009-1414 du 19 novembre 2009 relatif aux procédures administratives applicables aux projets de centrales solaires au sol ;

VU l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes ;

VU l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et les dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement ;

Considérant la demande de permis de construire n° PC 065.108.19.00002 déposée le 17 juillet 2019 à la mairie de Bours et relative à la construction d'une centrale photovoltaïque au sol et de ses annexes sur le territoire de la commune de Bours, au lieu-dit « Les Gravettes » ;

Considérant les pièces du dossier présentées à l'appui dudit projet et notamment l'étude d'impact, conformément aux dispositions des articles R 122-1 à R 122-16 du code de l'environnement ;

Considérant l'ensemble des avis obligatoires recueillis et joints au dossier d'enquête publique, notamment l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse à cet avis ;

Considérant la décision n° E19000182/64 de Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Pau du 29 octobre 2019 désignant Mme Florence HAYE en qualité de commissaire enquêteur,

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture des Hautes-Pyrénées,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Objet et durée de l'enquête

Durant 33 jours consécutifs, du lundi 25 novembre 2019, 9h00, au vendredi 27 décembre 2019, 17 h 00, inclus, il sera procédé à une enquête publique relative à la demande de permis de construire n° PC 065.258.18.00008 déposée par la SASU URBA 232 en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol et de ses annexes sur la commune de Bours, au lieu-dit « Les Gravettes ».

Article 2 : Information sur le dossier

Toute information sur ce projet pourra être sollicitée auprès de M. Julien PICART, responsable développement centrales au sol pour la société URBA SOLAR- Tél. :06.88.99.18.31 - picart.julien@urbasolar.com

Article 3 : Siège de l'enquête

La mairie de Bours est désignée comme siège de l'enquête publique.

Article 4 : Désignation du commissaire enquêteur

Mme Florence HAYE, retraitée de la fonction publique d'Etat, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Article 5 : Publicité de l'enquête

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, un avis d'ouverture d'enquête sera affiché à la mairie de Bours, sur les panneaux habituels destinés à l'information du public et porté à sa connaissance par tous autres procédés en usage dans la commune (site internet, bulletin municipal...)

En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée, la SASU URBA 232 procédera à l'affichage du même avis sur les sites prévus pour la réalisation des travaux et des ouvrages, de façon à ce qu'il soit visible des voies publiques. Les affiches présentes sur les lieux devront être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 susvisé.

Les formalités d'affichage, qui devront être effectuées **avant le 10 novembre 2019**, seront certifiées par le maire de Bours et le demandeur, dès la fin de l'enquête.

Cet avis sera par ailleurs publié en caractères apparents par les soins du Préfet des Hautes-Pyrénées, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département des Hautes-Pyrénées.

Cet avis d'enquête sera également publié sur le site internet des services de l'Etat dans les Hautes-Pyrénées à l'adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmees-ou-en-cours-r1337.html>.

Article 6 : Dossier d'enquête

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête, comprenant notamment la demande de permis de construire, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse à cet avis, sera mis, gratuitement, à la disposition du public :

- **en version papier**, à la mairie de Bours, aux jours et heures d'ouverture des bureaux (1 rue de la République - 65460 BOURS, , lundi, jeudi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, mardi de 8h00 à 12h00 et de 16h00 à 19h00, mercredi de 10h00 à 12h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17 h00) ;

- **en version dématérialisée** :

* sur un poste informatique à la Préfecture des Hautes-Pyrénées, Pôle Environnement, place Charles de Gaulle 65000 TARBES, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h, et de 14 h à 16 h 30. ;

* sur le site internet des services de l'État à l'adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmees-ou-en-cours-r1337.html>).

Article 7 : Observations du public

Les observations et propositions relatives au projet pourront, durant la durée de l'enquête précisée à l'article 1, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêteur et ouvert à cet effet, à la mairie de Bours;

- envoyées par courrier à l'attention de Mme Florence HAYE, commissaire enquêteur, à la mairie de Bours (adresse sus-mentionnée) ;

- transmises par courriel à l'adresse : pref-photovoltaique-bours@hautes-pyrenees.gouv.fr. Les pièces éventuellement jointes aux messages ne pourront pas excéder 5 Mo..

Les courriers et documents déposés en mairie seront annexés au registre d'enquête dès réception. Les observations émises par courriel seront annexées au registre d'enquête de la mairie siège de l'enquête et consultables sur le site internet des services de l'État à l'adresse précitée.

Toutes observations, tous courriers ou courriels réceptionnés après la clôture de l'enquête, soit 17h00 le vendredi 27 décembre 2019, ne pourront pas être pris en considération par la commissaire enquêteur.

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales lors des permanences tenues en mairie de Bours:

- le lundi 25 novembre 2019 de 9 à 12 heures,

- le mardi 10 décembre 2019 de 16 à 19 heures,

- le vendredi 27 décembre 2019 de 14 à 17 heures.

Article 8 : Clôture de l'enquête - Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

A l'expiration du délai d'enquête, soit le 27 décembre 2019, les registre et documents annexés ainsi que le dossier d'enquête seront remis sans délai, par le Maire de Bours au commissaire enquêteur qui procédera à la clôture du registre.

Dès réception du registre et des documents annexés, la commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le demandeur et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse en l'invitant à produire un mémoire en réponse, dans un délai de quinze jours.

Le commissaire enquêteur transmettra à la préfecture des Hautes-Pyrénées l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées, avec 4 exemplaires papier de son rapport et de ses conclusions motivées en précisant

si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet, ceci dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Une version dématérialisée du rapport et des conclusions sera également remise en préfecture.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête publique, à la Préfecture des Hautes-Pyrénées ainsi qu'à la mairie de Bours et consultable sur le site internet des services de l'Etat (<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/historique-des-enquetes-cloturees-r126.html>).

Article 9 : Communication des pièces du dossier

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication auprès de la préfecture (Pôle Environnement et Procédures Publiques - Place Charles de Gaulle – CS 61350 - 65013 Tarbes cedex 9) :

- du dossier dès la publication de l'avis d'enquête et pendant toute la durée de celle-ci,
- des observations émises durant la consultation,
- du rapport et des conclusions rendus par le commissaire enquêteur, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 10 : Décision susceptible d'être adoptée à l'issue de l'enquête

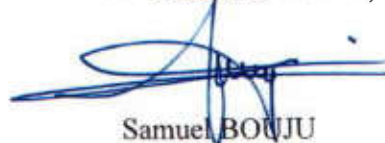
M. le Préfet des Hautes Pyrénées coordonne l'organisation de l'enquête et en centralise les résultats. Il est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire, assorti ou non de prescriptions, ou une décision de refus motivée.

Article 11 :

- M. le Secrétaire Général de la préfecture des Hautes-Pyrénées,
 - M le Maire de Bours ;
 - Mme. la Commissaire enquêteur,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée pour information à :
- M. le Directeur Départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées,

Tarbes, le 30 octobre 2019

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Samuel BOUJU



PREFET DES HAUTES-PYRENEES
Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Pôle Environnement et Procédures Publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit "les Gravettes", sur la commune de Bours

Demandeur : SASU URBA 232
75 Allée Wilhelm Roentgen- CS 40935 - 34961 MONTPELLIER Cedex 2
représentée par Mme Stéphanie ANDRIEU

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné est ouverte en mairie de BOURS, durant **33 jours consécutifs, du lundi 25 novembre 2019 à 9 h 00 au vendredi 27 décembre 2019 à 17 h 00 inclus.**

Le Préfet des Hautes-Pyrénées est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire n° PC 065 108 19.0002 déposé pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol et de ses annexes au lieu-dit « Les Gravettes » sur le territoire de la commune de Bours.

Toute information sur ce projet pourra être sollicitée auprès de M. Julien PICART, responsable développement centrales au sol pour la société URBASOLAR - Tél. : 06 88 99 18 31 - picart.julien@urbasolar.com

Mme Florence HAYE, retraitée de la fonction publique d'Etat, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête, comprenant notamment la demande de permis de construire, l'étude d'impact, l'avis de la MRAE et le mémoire en réponse, sera mis, gratuitement, à la disposition du public :

- en version papier, à la mairie de Bours (siège de l'enquête), aux jours et heures d'ouverture des bureaux (1 rue de la République - 65460 BOURS, , lundi, jeudi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, mardi de 8h00 à 12h00 et de 16h00 à 19h00, mercredi de 10h00 à 12h00 et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17 h00) ;

- en version dématérialisée :

* sur un poste informatique à la Préfecture des Hautes-Pyrénées, Pôle Environnement, place Charles de Gaulle 65000 TARBES, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h, et de 14 h à 16 h 30. ;

* sur le site internet des services de l'État à l'adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmees-ou-en-cours-r1337.html>.)

Les observations et propositions relatives au projet pourront, durant la durée de l'enquête ci-dessus indiquée, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Bours;

- envoyées par courrier à l'attention de Mme Florence HAYE, commissaire enquêteur, à la mairie de Bours (adresse susmentionnée) ;

- transmises par courriel à l'adresse : pref-photovoltaique-bours@hautes-pyrenees.gouv.fr. Les pièces éventuellement jointes aux messages ne pourront pas excéder 5 Mo.

Les courriers et documents déposés à la mairie de Bours seront annexés au registre d'enquête dès réception. Les observations émises par courriel seront également annexées au registre d'enquête et consultables sur le site internet des services de l'État à l'adresse précitée.

Toutes observations, tous courriers ou courriels réceptionnés après la clôture de l'enquête, soit 17 h 00 le vendredi 27 décembre 2019, ne seront pas pris en considération par la commissaire enquêteur.

La commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences organisées en mairie de Bours :

- **le lundi 25 novembre 2019 de 9 à 12 heures,**

- **le mardi 10 décembre 2019 de 16 à 19 heures,**

- **le vendredi 27 décembre 2019 de 14 h à 17 heures.**

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture des Hautes-Pyrénées (cf adresse pré-citée) ainsi qu'à la mairie de Bours et consultable sur le site internet des services de l'Etat (<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/historique-des-enquetes-cloturees-r126.html>).

Les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, communication du dossier, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, auprès de la Préfecture des Hautes-Pyrénées (Pôle Environnement - Place Charles de Gaulle - CS 61350 - 65013 Tarbes cedex 9).

Tarbes, le 30 octobre 2019

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,
Samuel BOUJU



URBA 232
75 allée Wilhelm Roentgen
CS 40935
34961 MONTPELLIER Cedex 2

ATTESTATION

Je soussignée, Cyrielle LAMOLLE, Huissier de Justice associée au sein de la SAS GLGC - Christian GACHASSIN Cyrielle LAMOLLE Fabienne GACHASSIN Sarah CAPDEVILLE, en résidence à TARBES, 26 Cours Gambetta

Certifie m'être rendue en date du huit novembre deux mille dix-neuf (08.11.2019), à BOURS (65) :

- Rue de l'Adour
- Chemin de la Carbonne
- Sur le Caminadour (voie non accessible aux véhicules)

afin de constater l'apposition des panneaux d'affichage d'avis d'enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Les Gravettes »

Sur chaque site j'ai pu constater que le panneau d'avis d'enquête :

- ***Est visible et lisible depuis la voie publique pour les deux premiers sites et est visible et lisible depuis le chemin du caminadour pour le dernier***
- ***Respecte les dimensions d'affichage conformément à la réglementation en vigueur à savoir format minimum A2, titre AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE en caractère gras majuscule supérieures à 2cm, texte repris en caractères noirs sur fond jaune,***



Caminadour



Je me suis ensuite transportée à la mairie de Bours. J'ai pu constater sur le panneau d'affichage municipal situé à l'extérieur de la mairie que l'avis d'enquête publique y était accroché.





URBA 232
75 allée Wilhelm Roentgen
CS 40935
34961 MONTPELLIER Cedex 2

ATTESTATION

Je soussignée, Cyrielle LAMOLLE, Huissier de Justice associée au sein de la SAS GLGC - Christian GACHASSIN Cyrielle LAMOLLE Fabienne GACHASSIN Sarah CAPDEVILLE, en résidence à TARBES, 26 Cours Gambetta

Certifie m'être rendue en date du vingt-deux novembre deux mille dix-neuf (22.11.2019), à BOURS (65) :

- Rue de l'Adour
- Chemin de la Carbonne
- Sur le Caminadour (voie non accessible aux véhicules)

afin de constater l'apposition des panneaux d'affichage d'avis d'enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Les Gravettes »

Je constate que les panneaux sont toujours en place.

Sur chaque site j'ai pu constater que le panneau d'avis d'enquête :

- ***Est visible et lisible depuis la voie publique pour les deux premiers sites et est visible et lisible depuis le chemin du caminadour pour le dernier***
- ***Respecte les dimensions d'affichage conformément à la réglementation en vigueur à savoir format minimum A2, titre AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE en caractère gras majuscule supérieures à 2cm, texte repris en caractères noirs sur fond jaune,***



Rue de l'Adour à Bours



Chemin de la Carbonne

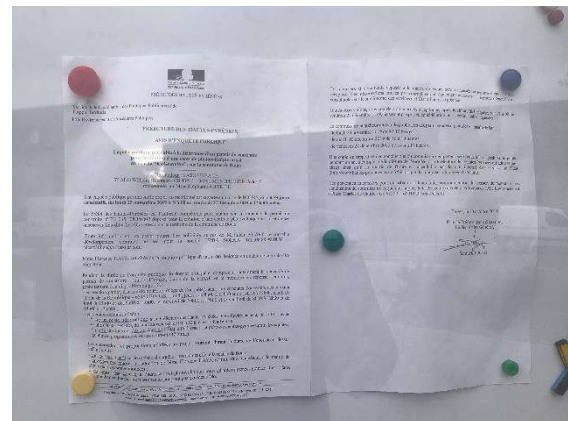
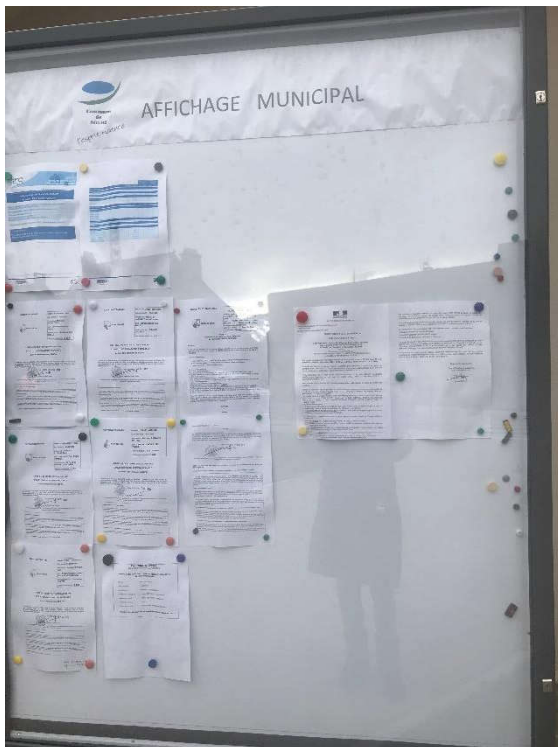




Caminadour

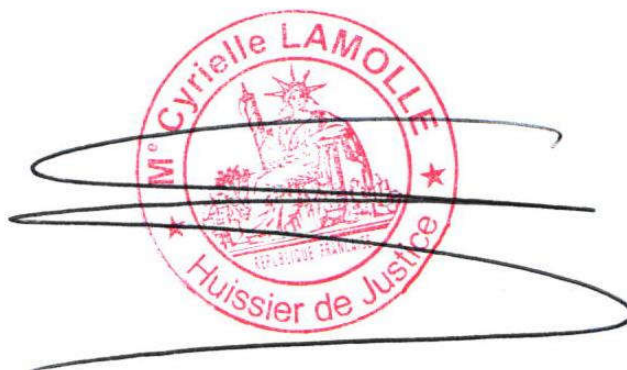


Je me suis ensuite transportée à la mairie de Bours. J'ai pu constater sur le panneau d'affichage municipal situé à l'extérieur de la mairie que l'avis d'enquête publique y était accroché.





Fait à **TARBES** le 22.11.2019





URBA 232
75 allée Wilhelm Roentgen
CS 40935
34961 MONTPELLIER Cedex 2

ATTESTATION

Je soussignée, Cyrielle LAMOLLE, Huissier de Justice associée au sein de la SAS GLGC - Christian GACHASSIN Cyrielle LAMOLLE Fabienne GACHASSIN Sarah CAPDEVILLE, en résidence à TARBES, 26 Cours Gambetta

Certifie m'être rendue en date du trente décembre deux mille dix-neuf (30.12.2019), à BOURS (65) :

- Rue de l'Adour
- Chemin de la Carbonne
- Sur le Caminadour (voie non accessible aux véhicules)

afin de constater l'apposition des panneaux d'affichage d'avis d'enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Les Gravettes »

Je constate que les panneaux sont toujours en place.

Sur chaque site j'ai pu constater que le panneau d'avis d'enquête :

- ***Est visible et lisible depuis la voie publique pour les deux premiers sites et est visible et lisible depuis le chemin du caminadour pour le dernier***
- ***Respecte les dimensions d'affichage conformément à la réglementation en vigueur à savoir format minimum A2, titre AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE en caractère gras majuscule supérieures à 2cm, texte repris en caractères noirs sur fond jaune,***



Rue de l'Adour à Bours



Chemin de la Carbonne





Caminadour



Je me suis ensuite transportée à la mairie de Bours. J'ai pu constater sur le panneau d'affichage municipal situé à l'extérieur de la mairie que l'avis d'enquête publique y était accroché.





Fait à TARBES le 30.12.2019

